

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

6 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 6 décembre 2021 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

M. Jonathan Massé, maire
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Mme Paquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Est absent :

M. Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1 a justifié son absence.

Les membres présents forment quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Jonathan Massé, maire. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente.

Cinq (5) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 6 décembre 2021

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2021

4. CONSEIL

- 4.1. Adoption du calendrier des séances régulières du Conseil pour l'année 2022;
- 4.2. Formation d'un comité pour travailler sur de nouveaux projets de la municipalité et des organismes du milieu

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1. Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5.2. Refinancement emprunt assainissement des eaux usées et travaux connexes
- 5.3. Résolution pour fixer les frais de repas lors des formations ou rencontres
- 5.4. Dépôt rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations tel qu'exigé par la Commission municipal

- 5.5 Autorisation de rembourser à la directrice générale les heures supplémentaires accumulées, les congés de maladie ainsi que les semaines de vacances non utilisées

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Suivi de l'entretien des rues et routes de la municipalité
7.2 Suivi de dossier réclamation Pavages des Monts pour rue Mgr Ross
7.3 Demande de M. Dave Tremblay pour déneigement de la route Jaco-Hugues
7.4 Suivi de projet pour la réfection du sentier sur la digue havre de pêche
7.5 Suivi de dossier réfection rues du Rosaire et Saint-Jean
7.6 Suivi de dossier TECQ programmation # 2 rue Mgr Ross

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 9.1 Mise à jour du Plan de Développement local 2013-2019 et consultation des organismes

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 10.1 Nouvelle résolution suite aux élections pour la formation du Comité MADA (Municipalité amie des aînés)

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11.1 Demande de don pour la fête de Noël des enfants du Comité de Développement
11.2 Demande de don pour décorations de Noël du Comité de Développement

12. AUTRES

- 12.1 Autorisation de fermer le bureau municipal durant la période des Fêtes ;

13. VARIA

14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

2021-12-157 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance 6 décembre 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2021-12-158 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

ADOPTÉE

2021-12-159 ÉTABLISSANT LE CALENDRIER 2022 DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2022**, qui se tiendront le **lundi** à la salle du Club des 50 ans et Plus, au **159, rue Mgr Ross** à Grosses-Roches et qui débiteront à **19 h 30** :

• 10 janvier	• 7 février
• 7 mars	• 4 avril
• 2 mai	• 6 juin
• 4 juillet	• 15 août
• 12 septembre	• 3 octobre
• 7 novembre	• 5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

Le point 4.2 est concernant la formation d'un comité pour travailler sur des projets est reporté à une séance subséquente.

2022-12-160 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE 16 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 15 novembre au 6 décembre 2021, pour un montant 31,768.63 \$ numérotés consécutivement de 3798 à 3809 pour les chèques de payes et de 6142 à 6163 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

2021-12-161 RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 402 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Grosses Roches souhaite emprunter par billets pour un montant total de 402 200 \$ qui sera réalisé le 13 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
269	402 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 269, la Municipalité de Grosses Roches souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : PAQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 décembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	23 200 \$	
2023.	23 600 \$	
2024.	24 200 \$	
2025.	24 600 \$	
2026.	25 100 \$	(à payer en 2026)
2026.	281 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 269 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2021-12-162 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS ET ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA BANQUE ROYALE DU CANADA

Date d'ouverture :	6 décembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	13 décembre 2021
Montant :	402 200 \$		

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

23 200 \$	2,36000 %
23 600 \$	2,36000 %
24 200 \$	2,36000 %
24 600 \$	2,36000 %
306 600 \$	2,36000 %

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,36000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 200 \$	1,20000 %
23 600 \$	1,50000 %
24 200 \$	1,80000 %
24 600 \$	2,05000 %
306 600 \$	2,15000 %

Prix : 98,43100

Coût réel : 2,47798 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE

23 200 \$	2,49000 %
23 600 \$	2,49000 %
24 200 \$	2,49000 %
24 600 \$	2,49000 %
306 600 \$	2,49000 %

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,49000 %

ATTENDU QUE la Municipalité de Grosses-Roches a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 décembre 2021, au montant de 402 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Municipalité de Grosses-Roches accepte l'offre qui lui est faite de LA BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 décembre 2021 au montant de 402 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 269. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

QUE M. Jonathan Massé, maire, et Mme Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches tous les documents et billets pour finaliser l'emprunt avec la Banque Royale du Canada.

ADOPTÉE

2021-12-163 RÉSOLUTION POUR FIXES LE FRAIS DE REPAS LORS DES DÉPLACEMENTS POUR LES ÉLUS ET LES EMPLOYÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : PAQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches accepte de rembourser les frais de repas pour les élus(es) et employés municipaux lors de formations ou rencontres qui seront fixés à un maximum remboursable de 25.00 \$ par repas.

ADOPTÉE

2021-12-164 DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT DE CONFORMITÉ SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches prend acte du dépôt des rapports d'audit de conformité sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations soumis par la Commission municipale du Québec le 23 novembre 2021.

QUE ledit Conseil prend note que la directrice générale et greffière-trésorière avait respecté les procédures pour l'adoption du budget et l'adoption du Programme triennal d'immobilisations.

ADOPTÉE

2021-12-165 REMBOURSEMENT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES ACCUMULÉES, CONGÉ DE MALADIE ET VACANCES NON UTILISÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021 À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière n'a pas utilisé au complet ses vacances, ses heures supplémentaires accumulées et ses congés de maladie pour l'année 2021;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement à la directrice générale et greffière-trésorière des heures accumulées, congé de maladie et vacances non utilisées de l'année 2021 afin de repartir l'année 2022 à jour.

ADOPTÉE

7.1 Suivi de l'entretien des rues et routes de la municipalité

Le Conseil municipal désire prévoir des travaux au printemps prochain sur la rue de la Mer à l'endroit où il s'accumule beaucoup d'eau, soit refaire une conduite avec puisard ou un fossé.

2021-12-166 AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE # 1 EN DATE DU 7 DÉCEMBRE 2021 ET CHOIX DE L'OPTION 4 – PROJET PAVAGE RUE MGR ROSS

Considérant la compagnie Les Pavages des Monts ici appelée l'entrepreneur devait paver la rue Mgr Ross, la rue St-Jean et faire une réparation devant le garage;

Considérant que les travaux de réparation et de la rue St-Jean ont été faits selon les prescriptions;

Considérant que les travaux de la rue Mgr Ross n'ont pas été faits selon les prescriptions des plans et devis;

Considérant que les travaux de la rue Mgr Ross étaient divisés en deux parties. La première partie et la deuxième partie consistaient au pavage de la section de la rue Mgr Ross non-affectée par les travaux de remplacement de conduites.

Considérant que pour la deuxième section, l'entrepreneur n'a pas exécuté les travaux comme demandés;

Considérant que l'entrepreneur réclame des frais supplémentaires de remblai qui représentent environ 29000\$ pour des travaux non autorisés au devis;

Considérant que le Conseil municipal n'est pas en accord avec la réclamation de l'entrepreneur;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal choisit l'option 4 et accepte de payer les travaux conformes sans payer les travaux de la 2^e partie de la rue Mgr Ross qui représentent 84 541.11\$ (incluant taxes et retenue).

QUE ledit Conseil désire recevoir de l'entrepreneur les justifications du surplus de travaux de la 2^e partie avant de faire le paiement final pour les travaux réalisés.

QUE le Conseil municipal autorise le paiement du décompte # 1 fourni par l'ingénieur au montant de 84 541.11 \$ incluant les taxes et la retenue de (10%).

ADOPTÉE

Pour le prochain point M. Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2 se retire des délibérations, considérant que la demande concerne un membre de sa famille.

7.3 Demande de M. Dave Tremblay pour le déneigement d'une partie de la route Jaco-Hugues

Monsieur Dave Tremblay vient d'acheter une propriété sur la route Jaco-Hugues et il est père de trois enfants qui prennent le transport scolaire sur la route 132.

Il demande à la municipalité s'il serait possible de faire déneiger la route jusqu'à sa résidence afin de faciliter l'accès à la route 132 pour le transport scolaire ou s'il y a une urgence médicale ou incendie.

M. le Maire explique que pour cette année le déneigement est impossible pour diverses raisons.

Que l'an prochain, le Conseil municipal se penchera sur la question de déneigement de cette route pour essayer de trouver des solutions.

7.4 Suivi de projet pour la réfection du sentier sur la digue havre de pêche

Le conseil discutera de ce projet à une séance subséquente.

7.5 Suivi de dossier réfection rues du Rosaire et Saint-Jean

Le projet est reporté au printemps

2021-12-167 MISE À JOUR DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL 2015-2019

Considérant que le Plan de développement local 2015-2019 est terminé et qu'il y a lieu de faire une mise à jour dudit plan;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : PAQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

Que le Conseil municipal autorise la mise à jour du Plan de Développement local de la Municipalité de Grosses-Roches ;

QUE la municipalité sollicite l'aide des agentes de développement de la MRC de La Matanie pour mener à bien cette mise à jour.

QU'une consultation des organismes du milieu sera sollicitée pour y inclure des projets communs pour l'avenir.

ADOPTÉE

**2021-12-168 FORMATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA MISE
À JOUR DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES
AÎNÉS**

Considérant que la municipalité doit adopter une nouvelle résolution suite aux élections municipales de novembre 2021 pour la formation du comité de pilotage;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la mise à jour de sa Politique Municipalité amie des aînés;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal nomme les personnes suivantes pour faire partie dudit Comité, à savoir :

- Madame Paquerette Coulombe, élue représentante de la municipalité
- Madame Linda Imbeault ,directrice générale
- Madame Guylaine Ouellet, citoyenne
- Madame Marie-Laure Leymonie, citoyenne
- Madame Victoire Marin, citoyenne
- Madame Karine Lévesque, accompagnatrice dans la démarche.

ADOPTÉE

**2021-12-169 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE DE NOËL DES
ENFANTS DE GROSSES-ROCHES**

Considérant que le Comité de Développement de Grosses-Roches (CDGR) sollicite une aide financière pour l'achat de cadeaux de Noel pour les enfants de Grosses-Roches ainsi qu'aux personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules;

Considérant que la distribution de cadeaux se fera à chacune des maisons des familles qui auront inscrit leurs enfants afin d'éviter des rassemblements dans une salle et la gestion des passeports vaccinaux;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal accepte de verser au Comité de Développement une aide financière de 400.00 \$ pour l'activité de la fête de Noël des enfants et la belle attention pour les personnes âgées.

ADOPTÉE

2021-12-170 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR DES DÉCORATIONS DE NOËL

Considérant que le Comité de Développement de Grosses-Roches (CDGR) sollicite une aide financière pour des décorations de Noël pour embellir l'église du village durant la période des fêtes;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ
ET résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal accepte de verser au Comité de Développement une aide financière de 200.00 \$ pour l'achat de décorations de Noël.

ADOPTÉE

2021-12-171 DON POUR LA GUIGNOLÉE

Considérant que durant la période des Fêtes il est important de permettre à tous de célébrer cette période dans la dignité;

Considérant que les besoins sont toujours aussi présents;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ
ET résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal accorde un don de 100.00 \$ pour la guignolée à verser à un organisme qui fera la distribution de panier de Noël dans la municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

2021-12-172 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER
Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes du 20 décembre au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

M. le Maire souligne les 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes et aux filles et prévoit mettre un message sur le site Facebook de la municipalité pour donner de l'information sur les organismes de la région qui peuvent aider lors de moments difficiles.

M. le Maire avise qu'il a fait une visite de l'école aujourd'hui et qu'il va revenir sur les possibilités lors d'une prochaine rencontre avec les élus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20h20 Fin : 20h34

Questions soulevées :

- Un contribuable demande si les vidanges des boues de fosses septiques pourraient se faire au printemps au lieu de l'automne;
Le Conseil municipal va faire des pressions auprès de la MRC pour changer les dates de vidanges pour l'année 2023.

2021-12-173 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : PAQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 20h35.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Jonathan Massé

La directrice générale et greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Jonathan Massé, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 6 décembre 2021, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

_____.

Jonathan Massé, maire

Date